

BCAFE | BUREAU DU CONTRÔLE DES ARMES À FEU ET DES EXPLOSIFS

COMPTE-RENDU

Référence
045-00-08

Date (aaaa-mm-jj)

2 0 1 8 - 0 9 - 2 6 e t 2 0 1 8 - 0 9 - 2 7

Objet Rencontre avec les exploitants d'entreprises du Québec		Endroit Grand quartier général à Montréal Quartier général de Québec	
Rédigé par (nom, prénom) Bisson, Jacynthe	Heure de début (h:min) 1 9 h	Heure de fin (h:min) 2 2 h	
		Signature	

<p>Nom, prénom des personnes présentes</p> <p>Agence de sports Tri-Omf Inc. Aquarium de Québec Armurier Gunsmith Armurier Pionnier inc. Banque du Canada Biathlon Mauricie Brinks Canadian Technology System Centre de formation et de pratique de tir de Joliette Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. Century international arms Ltd Club de tir de Pointe Claire Club de tir de Ville St-Pierre Cold Blue Rentals Commission scolaire Harricana Distribution Pro-Excellence inc. Frères D'Armes inc. Général Dynamics Gestion Pierre Gravel / Musée canadien de l'arme et du bronze</p>		<p>Institut de recherche G4 enr. Location Snap Shots inc. Londero sports inc. Magasin Latulippe inc. Marchand d'armes Morin 2015 inc. M.D. Sports Rawdon (1995) inc. Musée Canadien de l'arme et du bronze inc. Musée des armes International Patrick Potvin Pêcheurs et chasseurs de Montréal inc. Platycase Inc. Quincaillerie Dante inc. Rheinmetall Canada inc. Richard Desrochers armes à feu Sain Plein Air inc. Société en commandite transport de valeur Garda Société Radio-Canada Systèmes d'entraînement Meggitt (Québec) inc. Ubisoft divertissement inc. / Ubisoft Montréal</p>
Invités du Ministère de la sécurité publique (MSP) et du Service de l'immatriculation des armes à feu (SIAF)		

SUJET À L'ORDRE DU JOUR	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
<p>1. Mot de bienvenue, présentation des membres de l'équipe et des invités</p>	<p>Le contrôleur des armes à feu pour le Québec, l'inspecteur-chef Caroline Guay, se présente. Elle occupe cette fonction depuis le 19 mars 2018. Elle succède au capitaine Éric Benoit. Elle a été désignée par le ministre de la Sécurité publique jusqu'en 2021.</p> <p>Un document résumant les questions posées au contrôleur des armes à feu est déposé sur le site internet de la Sûreté du Québec, sous la rubrique « Foires aux questions » dans la section Armes à feu – Clubs de tir et champs de tir.</p> <p>Les objectifs de la rencontre pour le BCAFE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter le portrait et les enjeux du BCAFE; • énoncer les principaux constats; • présenter la campagne POUR LA VIE sur la responsabilité citoyenne; • informer les participants des changements; • échanger avec ceux-ci. <p>Les participants du BCAFE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaine André Comeau, adjoint du contrôleur des armes à feu; • Jordan Madore, inspecteur – Équipe clubs et champs de tir et Anastasia; • Martin Sperano, inspecteur; • Cynthia Racicot, inspecteur; • Jean Fontaine, inspecteur; • Lyne Savoie, agent de bureau. <p>Les objectifs de la rencontre pour le MSP sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter les éléments essentiels de la LIAF et du SIAF; • présenter le calendrier des prochaines étapes; • échanger avec les participants; • offrir le support et la collaboration du MSP et du SIAF aux participants. <p>Les participants du MSP sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clément Robitaille, directeur de la prévention et de la lutte contre la criminalité au ministère de la Sécurité publique. • Sofiane Hamza, directeur du service d'immatriculation des armes à feu au Directeur de l'état civil. • Marie-Blanche Thibaudeau, analyste-conseil à la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité.
<p>2. Questions relatives entreprises, qui a pour but d'informer les participants (Quizz)</p>	<p>Cette activité brise-glace permet d'informer les exploitants d'entreprises sur le Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs (BCAFE) et le Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF), et leur rappeler certains règlements relatifs à leur secteur d'activités.</p>

<p>3. Aperçu de la situation au Québec, et de ses particularités</p>	<p>Le capitaine André Comeau fait part de quelques statistiques relativement au Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 000 particuliers titulaires de permis d'armes à feu; • 800 entreprises titulaires de permis; • 256 champs de tir agréés; • 56 clubs de tir agréés; • 66 permis d'exploitation (art. 46.24, <i>Loi sur la sécurité dans les sports</i>); • 90 000 demandes de permis en 2017-2018; • 3 000 autorisations de transport émises en 2017-2018; • 6 000 armes détruites en 2017-2018. <p>Il mentionne également deux particularités du Québec comparativement au reste du Canada, soit la <i>Loi Anastasia</i> (interdiction de possession d'arme à feu sur le site d'institutions désignées, encadrement du tir à la cible, signalements obligatoires ou discrétionnaires et dépôt en personne), ainsi que la <i>Loi sur l'immatriculation des armes à feu</i> (LIAF).</p>
<p>4. Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF)</p>	<p>Clément Robitaille informe les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des objectifs de la <i>Loi sur l'immatriculation des armes à feu</i> (LIAF); • du champ d'application de la LIAF; • des obligations en vertu de la LIAF; • de la prestation électronique de service (site Internet); • du transfert de propriété; • des sanctions prévues à la LIAF; • des phases de la LIAF; • des mesures spécifiques aux entreprises.
<p>5. Changement législatif fédéral (Projet de loi C-71)</p>	<p>À titre d'information seulement, le capitaine André Comeau mentionne que le projet de loi C-71, a pour but de renforcer la notion de sécurité du public.</p> <p>Les implications possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le contrôle élargi; • la limitation des droits de transports acquis; • le pouvoir de classification est redonné à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC); • l'obligation pour les vendeurs de vérifier la validité du permis avant de procéder à une vente; • l'obligation pour les entreprises de noter et conserver certains renseignements dans le registre des opérations relatives aux armes à feu concernant les cessions. <p>À noter que le projet de loi C-71 n'est pas adopté de sorte que les modifications présentées peuvent encore évoluer.</p>
<p>6. Suivi de la rencontre de 2014</p>	<p>Martine Savoie fait un retour sur les engagements suivants qui ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre les comptes rendus disponibles sur le site Internet de la Sûreté du Québec; • Analyser la problématique pour les essais de tir (armurier); • Envoyer un accusé de réception aux expéditeurs d'un courriel à l'adresse sq.permis.entreprises@surete.qc.ca.

7. Principaux constats

Martine Savoie énumère les principaux constats observés lors de visite dans les entreprises:

Représentant de l'entreprise

Le représentant de l'entreprise est la personne ressource pour le Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs (BCAFE). Tous les changements au permis d'armes à feu pour entreprise doivent être effectués par le représentant. Il est possible d'avoir plus d'un représentant. Dans ce cas, une procuration est exigée.

Respect de la législation et des conditions au permis

L'exploitant d'une entreprise a l'obligation de posséder un permis de possession et d'acquisition (PPA) pour posséder une arme à feu, d'enregistrer les armes à feu à autorisation restreinte et prohibée, de tenir un inventaire de toutes les armes à feu présent dans l'entreprise et doit respecter les conditions du permis d'armes à feu pour entreprise.

Mise à jour de la liste des employés)

Les situations suivantes doivent être communiquées au BCAFÉ par courriel sq.permis.entreprises@surete.qc.ca, par télécopieur 514-496-4256 ou par formulaire « ajout et retrait d'employés »:

- Embauche d'un nouvel employé qui manipule ou pourrait manipuler des armes à feu;
- Départ d'un employé de l'entreprise;
- Employé qui manipule des armes à feu a été/est accusé d'une infraction en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les armes à feu*;
- Employé qui a été / est traité pour une maladie mentale;
- Employé qui a démontré / démontre un comportement violent.

Apposition d'étiquette TAG

L'étiquette TAG doit être apposée sur toutes les armes à feu présent dans le commerce. Le numéro d'inventaire (colonne numéro 1) du registre des opérations relatives aux armes à feu doit être inscrit sur l'étiquette TAG.

Registre des opérations relatives aux armes à feu

Pour les armes à feu sans restriction, indiquez la mention vendue ainsi que la date de transaction. Toutes les colonnes du registre doivent être complétées sauf pour les armes à feu sans restriction.

Employés sous interdiction d'armes à feu

Toujours aviser le BCAFÉ à feu d'un employé sous interdiction d'armes à feu. L'employé sous interdiction d'armes à feu:

- PEUT travailler dans l'enceinte de l'entreprise
- NE PEUT PAS manipuler d'armes à feu

<p>8. Points d'information</p>	<p>Martine Savoie fait les rappels importants relativement aux entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • C-42 Loi visant la délivrance de permis de possession (PPS) et permis de possession et acquisition (PPA); • Autorisation de transport; • Armes à feu prohibées non enregistrées; • Neutralisation d'armes à feu; • Processus préliminaire d'obtenir de la condition spécifique de neutralisation; • Modèle de surveillance des entreprises autorisées à neutraliser des armes à feu • Retour sur certains problèmes d'identification <ul style="list-style-type: none"> ○ Arme à feu de marque Derya ○ Arme à feu de marque Derya CXR-200R ○ Arme à feu de marque Crosman Redtail 	
<p>9. Campagne « POUR LA VIE! »</p>	<p>Caroline Guay présente la campagne « POUR LA VIE! » qui a pour objectif l'utilisation responsable et sécuritaire des armes à feu au Québec. Elle fait également la promotion de la responsabilité citoyenne, des policiers, des exploitants et des partenaires du Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne de préoccupation 1 800 731-4000 option 1, 2; • Les pratiques pour une utilisation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entreposage; ○ Période de chasse; ○ Santé mentale, etc. • Le rôle des répondants; • Le respect des lois et des règlements; • Les actions préventives en cas d'absence, de détresse psychologique ou autres; • Le contexte de la ligne de préoccupation (recommandation du coroner). 	
<p>10. Coordonnées</p>	<p>Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs :</p> <p>Par téléphone: 1 800 731-4000</p> <p>Parains:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Martine Savoie (poste: 7059) ▪ Mélissa Pelchat (poste: 7066) <p>Courriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sq.permis.entreprises@surete.qc.ca <p>Par la poste:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs Division des entreprises UO 1530 1701 Rue Parthenais Montréal Québec H2K 3S7 	<p>Service d'immatriculation des armes à feu :</p> <p>Par téléphone:</p> <p>Région de Québec : 418 780-2121 Région de Montréal : 438 843-9997 Ailleurs au Québec : 1 888 335-9997 (sans frais)</p> <p>En ligne:</p> <p>www.siaf.gouv.qc.ca</p>
<p>11. Période de questions</p>	<p>Les réponses aux questions posées durant les rencontres avec les exploitants seront déposées sur le site Internet de la Sûreté du Québec, sous la rubrique <i>Foires aux questions</i>.</p>	